

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00307

**CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES CHARLES CHANA A
ROCHE-LA-MOLIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE ACFA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180030710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES CHARLES CHANA A ROCHE-LA-MOLIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE ACFA

Installée sur la zone du Crêt de Mars à La Ricamarie, la société ACFA - Armature Béton occupe des locaux de 450 m², devenus trop exigus. Monsieur De Freitas souhaite disposer de locaux plus grands pour développer son activité. Cette entreprise représente un chiffre d'affaire annuel de 1 M€ et compte 12 salariés. Monsieur DE FREITAS envisage d'embaucher au minimum 2 salariés à court terme.

L'entreprise souhaite s'installer sur la zone d'activités Charles Chana à Roche-la-Molière et acquérir le lot 2.7, d'une surface de 10 001 m² cadastrée sous le numéro 98 de la section BH. Cette parcelle est impactée à 35 % par le passage du ruisseau l'Egotay (sur lequel seuls la voirie et les parkings Véhicules Légers sont autorisés).

Ainsi, Saint-Etienne Métropole céderait à la société ACFA le lot 2.7 d'une surface totale de 10 001 m² au prix de 180 895 euros HT qui se décompose ainsi :

- surface utile de 6 444 m² : 22 €/m² soit 141 768 € HT
- surface talus de 354 m² : 11 €/m² soit 3 894 € HT
- surface impactée par l'Egotay de 3 203 m² : 11 €/m² soit 35 233 € HT

L'avis de France Domaine en date du 20 août 2018 valide le prix de vente.

Au prix de vente indiqué ci-dessus, sera appliqué en sus la TVA calculée sur la marge du taux en vigueur au jour de la réalisation de la présente vente.

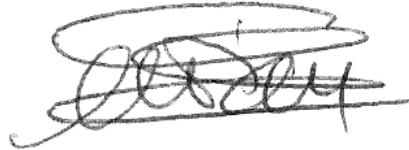
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente du lot 2.7 de 10 001 m² situé zone économique de Charles Chana à Roche-la-Molière au profit de la société ACFA ou à toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus,**
- **autorise la société ACFA, ou toute personne physique ou morale à s'y substituer, à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document découlant de la présente délibération,**

- désigne, Maître Duron, notaire à Saint-Chamond, pour rédiger l'acte authentique de vente, notaire de l'acquéreur et de Saint-Etienne Métropole,
- le montant de la recette sera inscrit au budget annexe « zones industrielles » 7015 / CHANA.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU